

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INSERTION SOCIALE – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 031006U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2003
sur avis conforme de la Commission de concertation

INSERTION SOCIALE – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant en difficulté d'insertion des compétences en vue de mieux comprendre l'environnement social dans lequel il vit et de façon à développer son niveau d'insertion.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

face à des situations – problèmes issues de la vie quotidienne liées à son insertion sociale, et au départ de messages écrits et oraux,

- ◆ de mettre en œuvre des stratégies simples pour identifier l'information significative (qui, quoi, comment, où, pourquoi) ;
- ◆ d'exposer oralement les moyens et les démarches qu'il a mis en œuvre pour obtenir un résultat.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INSERTION SOCIALE – NIVEAU 1 » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Communication : insertion sociale	CG	Q	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

Guidé vers l'autonomie dans ses démarches d'apprentissage, en vue de faciliter son insertion sociale y compris culturelle et économique, à partir de situations – problème liées à la vie quotidienne, en découvrant et en respectant d'autres cultures et au départ de supports variés,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de sélectionner les démarches, les moyens et les dispositifs d'aide les mieux adaptés à la résolution du problème ;
- ◆ de mettre en œuvre les démarches retenues et les interventions nécessaires à l'amélioration de sa situation ;
- ◆ de confronter et d'échanger les démarches et les moyens mis en œuvre ;
- ◆ de situer le problème et ses solutions par rapport à l'environnement social.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations - problèmes issues de la vie quotidienne liées à son insertion sociale et au départ de supports variés,

- ◆ de présenter oralement et par écrit les démarches et les moyens qu'il a mis en œuvre pour obtenir un résultat ;
- ◆ d'évaluer l'adéquation des solutions retenues.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de ses choix,
- ◆ du niveau d'intégration des compétences acquises,
- ◆ de son niveau d'autonomie.

6. CHARGÉ DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'encadrement de groupes d'adultes en difficulté d'insertion sociale qui ont une connaissance minimale du français.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant